



Procès-verbal de la séance du Conseil municipal
du lundi 9 novembre 2009

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 12 octobre 2009
2. Communications du bureau du Conseil municipal
3. Communications du Conseil administratif
4. Rapports des Commissions :
 - 4.1 Rapport de la commission routes, circulation, mobilité concernant le réaménagement du chemin des Coudriers depuis le giratoire de l'avenue Trembley jusqu'au giratoire du chemin Jaques-Attenville (Rapporteur : F. MAMIN-TISSOT)
 - 4.2 Rapport de la commission de l'urbanisme concernant le bâtiment administratif route de Ferney (Rapporteur : A. ORSINI)
 - 4.3 Rapport de la Commission des finances relatif au budget 2010 (Rapporteur : P. ECKERT)
5. Projets de délibérations :
 - 5.1 Ouverture d'un crédit de CHF 3'176000.- relatif au réaménagement routier du chemin des Coudriers, tronçon avenue Trembley – chemin Jaques-Attenville
 - 5.2 Ouverture d'un crédit d'étude de CHF 98'000.-- pour l'établissement du projet d'un bâtiment industriel et artisanal dans la zone du Bois-Brûlé, parcelles n°s 683 et 684 – plan n° 21 – Commune du Grand-Saconnex
 - 5.3 Proposition du Conseil administratif relative à la fixation des indemnités au Conseil municipal et au Conseil administratif pour l'année 2010
 - 5.4 Proposition du Conseil administratif relative à la fixation du montant minimum de la Taxe professionnelle communale pour l'année 2010
 - 5.5 Proposition du Conseil administratif relative au budget de fonctionnement annuel 2010, au taux des centimes additionnels ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter
6. Propositions du Conseil administratif
 - 6.1 Règlement pour un Fonds destiné à la future bibliothèque/médiathèque
 - 6.2 Autres propositions
7. Route des Nations et autres grands travaux
8. Réponses aux suspens du Conseil municipal
9. Questions des Conseillers municipaux
10. Propositions des Conseillers municipaux
11. Motions
12. Résolutions
13. Communications et divers
14. Questions du public
15. Naturalisations (huis clos) : 4 dossiers

Sont présents :

Mmes et MM. Carole AMMANE STUDER (VERTS) – Tristan BALMER MASCOTTO (VERTS) - Laurence BURKHALTER, Secrétaire (GAG) - Nadja BURKHARDT (PDC) - Jean-Claude CUDRE, Président (PAS) - Robert DETRAZ (RAD) - Pierre ECKERT (VERTS) - Cruz Melchor EYA NCHAMA (PS) - Bertrand FAVRE, (LIB)- Peta GIROD (PDC) - Catherine JEANDET, Vice-présidente (PDC) - Laurent JIMAJA (VERTS) – Ruth LAWSON-WENGER (LIB) - Francine MAMIN-TISSOT (PDC) - Georges MARGUET (PAS) – Doris MOTTET (RAD) - Antoine ORSINI (LIB) - Claudine PERROTIN DURET (RAD) - Laurence POGET MORENO (VERTS) - Eric PORTIER (GAG) - Calin SCHIAU (LIB) - Eric STEINER (RAD) - Georges UDRIOT (RAD)

M. Jean-Marc COMTE, Maire
Mme Elizabeth BÖHLER, Conseillère administrative, Vice-présidente
M. Arthur PLEE, Conseiller administratif

Excusé : Michel POMATTO (PS)

Assistent à la séance :

M. Michel GÖNCZY, Secrétaire général
M. Jean-Pierre CHAPPUIS, Directeur technique
Mme Véronique CATILLAZ, Procès-verbaliste

Le Président ouvre la séance à 20h00. Il salue l'assemblée et cite William Shakespeare : « avoir beaucoup vu et ne rien avoir, c'est avoir les yeux riches et les mains pauvres ».

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 12 OCTOBRE 2009

M. EYA NCHAMA communique la demande de modification que M. POMATTO lui a fait parvenir par courriel ce jour, soit à la page 412 : « M. POMATTO, au nom de son groupe, pense qu'il serait bien, des personnes ayant pu être induites en erreur, que dans le prochain journal communal il y ait un petit encart indiquant que la commune regrette l'utilisation malvenue des armoiries et qu'elle rappelle que l'emploi de celles-ci doit faire l'objet d'une demande. »

M. STEINER souhaite qu'il soit précisé, à la page 394, que sa demande de lecture de la lettre de FLAGS a été faite pour que le public puisse en prendre connaissance.

Mme GIROD constate qu'il manque les listes des signataires des deux courriers annexés au procès-verbal concernant les oppositions au projet de construction d'un habitat groupé au chemin des Coudriers. Il ne s'agissait pourtant pas de pétitions.

M. CUDRE vérifiera s'il y a lieu de les annexer ou non.

Ce procès-verbal est ensuite approuvé à l'unanimité des membres présents, moins 2 abstentions.

2. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

Communications

Le Président répond à une question posée par M. ECKERT concernant l'anonymat des personnes qui posent des questions au Conseil municipal : la procédure n'a pas changé, mais il est parfois difficile pour la procès-verbaliste de comprendre le nom de l'intervenant. Si ce soir des personnes souhaitent poser des questions, il leur demandera d'indiquer clairement leur nom.

Concernant la question de M. DETRAZ qui voulait savoir si les courriers reçus concernant le Village Tropical Festival étaient des pétitions ou des lettres, le Président indique qu'il s'agissait simplement de personnes qui s'étaient associées à certaines remarques. Ils n'ont donc pas été traités comme des pétitions. A l'avenir, si le bureau a des doutes, il contactera les personnes pour leur demander de renvoyer un nouveau courrier en mentionnant clairement qu'il s'agit d'une pétition. Le Conseil administratif a répondu à toutes les lettres reçues concernant ce festival et il n'y a pas eu d'autres remarques par la suite.

Le Président informe que le traditionnel repas de l'Escalade prévu le 14 décembre prochain est remplacé par la sortie à Lyon (Fête des lumières) du 8 décembre. Toutefois, le bureau a décidé de maintenir la date du 14 décembre pour un apéritif et pour casser la marmite de l'Escalade, à 18h30 à la salle du Conseil administratif.

Représentations du bureau

| | |
|--------------|---|
| 2 novembre : | Vernissage de l'exposition sur les écoles du Grand-Saconnex, organisée par la Mémoire du Grand-Saconnex |
| 4 novembre : | Séance d'information concernant la nouvelle péréquation financière |
| 6 novembre : | Kermesse catholique Tournoi de cartes organisé par l'AIGS |

Courriers reçus

Mme JEANDET donne lecture de la lettre de Me Jean-Luc MARSANO du 20 octobre 2009 concernant l'opposition de son client, M. Michel STEULET, à la demande d'autorisation de construire DD 102062/6 (annexe 1).

Le Président confirme que ce projet a été retiré.

Mme BURKHALTER donne lecture d'un courriel de M. Patrick HULLIGER, Président de l'UDC Grand-Saconnex/Pregny-Chambésy, du 4 novembre 2009 (annexe 2).

Le Président donne lecture du courriel de M. POMATTO qui, en plus de sa remarque concernant le procès-verbal, relève que « le parti socialiste regrette que sa proposition citée ci-dessus ne figure pas dans le journal communal. Cette solution aurait été correcte et une marque d'amabilité pour les candidats lésés ».

Le Président signale encore une fois que cette affaire relève de la compétence du Conseil administratif. L'élaboration du GSI est également de la compétence du Conseil administratif. Il propose donc de renvoyer ces deux courriels à ce dernier.

M. SCHIAU avait cru comprendre que le bureau était également compétent pour la rédaction du journal communal.

Le Président répond par la négative.

Mme GIROD rappelle qu'à la dernière séance plénière, Mme BÖHLER avait indiqué que « l'article du Conseil municipal est en principe soumis pour approbation au bureau ».

Le Président répond qu'il s'agit uniquement de la responsabilité de faire un résumé de ce qui s'est passé au Conseil municipal.

M. ECKERT indique que le bureau avait obtenu de pouvoir réviser le compte rendu du Conseil municipal. Il n'est pas tenu de n'indiquer que les délibérations. Lorsqu'il était président, certaines discussions importantes étaient mentionnées car elles étaient utiles à la population. Ce sujet-là était suffisamment important pour qu'il soit mis dans le GSI, mais il laisse la responsabilité au bureau d'avoir ou de n'avoir pas modifié ce texte dans ce sens là.

Le Président annonce que la soirée des Tambours du Lion se déroulera le samedi 21 novembre 2009, à la salle de La Tour. Des formulaires d'inscription sont à disposition des personnes intéressées.

3. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Communications de M. COMTE

Urbanisme : le Conseil administratif a été auditionné par la Commission d'aménagement du territoire du Grand Conseil concernant le projet de modification de zones « Morillon-Parc » pour la construction d'un bâtiment de logements. Conformément aux souhaits émis par la Commission de l'urbanisme et le Conseil municipal au moment des discussions qui ont abouti à un non ferme à ce projet, le Conseil administratif a pu rapporter les différents avis émis concernant l'accessibilité du parc au public et les servitudes de passages piétons publiques. Ces remarques ont été prises en compte dans le dernier projet de plan localisé de quartier. Cette audition a été l'occasion de redire à quel point les problèmes de circulation à cet endroit de la commune sont pénibles et rendent difficile l'acceptation d'un quelconque déclassement. L'intérêt de cette discussion a aussi été de répondre à quelques députés qui ont posé des questions soit sur la route des Nations, soit sur le tram.

Le Conseil administratif a pu faire ses observations auprès du Département du territoire sur le projet de modification de zone n° 29661 concernant la zone du Marais, qui sont évidemment favorables. L'enquête publique sera prochainement lancée pour le reclassement en zone de bois et forêt et en zone de verdure.

Routes, circulation : M. COMTE présente quelques images des travaux importants de réfection d'une quinzaine de passages piétons, (éclairage, peinture ou pose de pastilles lumineuses). Ces travaux ont pu se faire dans le cadre de la ligne budgétaire prévue. De plus, des bandes « podotactiles » aidant les personnes mal voyantes à repérer les passages piétons ont été posées. Ce travail va se poursuivre sur toute la commune dans le cadre de la ligne budgétaire prévue l'année prochaine.

Fermeture de la rue Alberto-Giacometti : M. COMTE présente à l'écran les différents plans concernant ce secteur. Conformément au plan localisé de quartier, la commune a repris les négociations avec la Chapelle italienne pour fermer cette rue. A la demande de la Chapelle italienne, cette fermeture sera prévue à la hauteur de leur parcelle, juste avant l'entrée du chantier actuel du Pommier. Les servitudes de passages pour les piétons et les vélos sont maintenant sous toit et les accords seront signés dès que l'autorisation de construire sera délivrée. La fermeture se fera à l'aide de deux bornes rétractables au milieu du chemin et de deux bornes fixes en bordure.

Les quatre quartiers concernés (Giacometti – Attenville – Erse et Pommier) seront dûment informés afin que toutes les remarques puissent être récoltées pendant la procédure de demande d'autorisation de construire actuellement en préparation.

Au mois de janvier 2010, une demande de crédit de construction sera présentée au Conseil municipal, les bornes rétractables étant malheureusement assez chères.

Environnement/récolte des déchets de cuisine : M. COMTE a le plaisir d'annoncer qu'au bout de la quatrième semaine, les tonnages récoltés ont dépassé ceux que la commune espérait obtenir en quatre ans. En effet, une tonne et trente kilos ont été récoltés la première semaine, trois tonnes la deuxième semaine, trois tonnes et demi la troisième semaine et 4 tonnes et 600 kilos la quatrième. A titre de comparaison, la commune de Chêne-Bougeries récolte chaque semaine entre 800 et 900 kilos pour environ 10'000 habitants. Les chiffres donnés ne concernent que les habitats verticaux. La récolte pour les habitats individuels a commencé aujourd'hui. Les résultats obtenus devraient être encore meilleurs prochainement. Le Conseil administratif tient à remercier tout le personnel du Service technique pour l'immense travail qu'il a effectué.

M. PORTIER croit savoir qu'à ce jour, la distribution des conteneurs n'est pas encore terminée.

M. COMTE explique qu'effectivement quelques endroits ont été oubliés. Plusieurs personnes ont appelé le Service technique qui répond très gentiment et redonne le cas échéant tous les conteneurs qui pourraient manquer.

Mme PERROTIN DURET a constaté qu'au chemin Bétems par exemple, les containers noirs débordaient avant d'être vidés. Il semble qu'il y ait une sous-évaluation de la quantité des déchets de cuisine en général. Sera-t-il possible d'obtenir d'autres containers pour les immeubles ?

M. COMTE répond par l'affirmative. Si la commune est dépassée par le succès, certains ménages pourront obtenir un deuxième container pour mieux répartir les nombreux déchets triés.

Communications de Mme BÖHLER

Armoiries du Grand-Saconnex : lors du débat concernant l'utilisation des armoiries communales de la dernière séance, Mme BÖHLER avait annoncé l'écriture d'un règlement. Ce fût d'ailleurs sa seule intervention durant ce débat. Le règlement a été approuvé par le Conseil administratif lors de sa dernière séance. Ce texte définit quelles sont les armoiries et donne le cadre pour l'utilisation générale, par les sociétés communales, à des fins politiques et dans un cadre promotionnel. Il sera disponible sur Internet et sera envoyé à l'ensemble des associations. Ce règlement sera annexé au présent procès-verbal (annexe 3).

Livre : en même temps que « L'histoire du Grand-Saconnex » est sortie « L'histoire de l'aéroport ». L'aéroport occupe 40 % du territoire saconnésien. Il a été écrit par M. Bernard LESCASE et comporte notamment des photos de la campagne saconnésienne dans les années 30.

Compte rendu administratif 2008 : cette brochure a été remise ce soir à chaque Conseiller municipal. Dès l'année prochaine, ce document sera modernisé.

Dates à retenir : 3 décembre 2009, inauguration des illuminations de Noël. Départ du mail du Pommier à 18h30, avec la participation de la Guggenmusik et du Parlement des jeunes qui vendra des petits lumignons. L'argent récolté est destiné à la Croix-Rouge.

Les Automnales, du 13 au 22 novembre 2009 à Palexpo. Des billets gratuits sont à la disposition des Saconnésiens. L'entrée est gratuite jusqu'à 16h00.

Communications de M. PLEE

Actions prévention de la Police municipale : durant le mois de novembre, campagne de contrôles et de verbalisations de tout le secteur Tour/Pommier. Contrôles de la sécurité aux abords des écoles du Village (une patrouilleuse scolaire supplémentaire se trouve à la hauteur de l'ancienne mairie en cours de travaux). Contrôles de circulation à la route des Morillons et à l'Ancienne-Route. Campagne très serrée menée dans les parkings souterrains, car les mauvais jours étant revenus, ceux-ci font l'objet d'occupations illicites.

Le Conseil administratif a eu le plaisir de nommer au grade de sous-brigadier M. Eric CHABRY, en remplacement de Mme Fabienne FURRER qui a souhaité rentrer dans le rang en renonçant à son grade.

Ecole de la Place : concernant le recours d'une entreprise qui s'estimait lésée car le jury l'avait écartée vu le défaut de certaines attestations, la commune a pu s'expliquer par écrit auprès du tribunal le 16 octobre dernier. A son tour, l'entreprise en question souhaitait pouvoir s'exprimer et le juge lui a accordé un délai au 16 novembre 2009. Le Conseil administratif ne désespère pas d'avoir un rendu du jugement cette année encore.

Bâtiments publics du Pommier : les choses commencent à bouger au niveau du tribunal, qui a rejeté l'appel en cause formé par le Pool Pom contre 11 entreprises et l'a déclaré irrecevable. Vraisemblablement, le tribunal a considéré que cet appel en cause était de nature à compliquer la procédure de manière excessive.

Une première séance d'informations aux parents des élèves de l'école du Pommier a été organisée, pour leur expliquer le pourquoi et le comment des travaux qui devraient pouvoir débiter l'été prochain, ainsi que le déménagement et le déplacement des élèves lors des deux dernières semaines d'école. Une deuxième réunion d'informations concernant ce déménagement et ses conséquences sera donnée en temps utile.

Concernant la crèche, une séance d'information sera également organisée prochainement.

Ancienne mairie : les travaux ont commencé et les galandages des premiers étages et des combles ont été enlevés.

Patrimoine arboré de la commune : le Conseil administratif a reçu le rapport concernant ce patrimoine, qui sera présenté en détail à la Commission de l'environnement. L'inventaire des arbres a été effectué entre les mois de mai et octobre 2009. 1540 arbres ont été relevés, totalisant 95 espèces différentes. Le stade de développement moyen de ces arbres est relativement jeune, notamment dans les zones nouvellement construites et à l'intérieur des massifs boisés semi-naturels. Le travail de recensement de ces arbres sera très utile et pourra être utilisé comme outil de gestion opérationnel pour la conservation et le renouvellement du patrimoine arboré.

4. RAPPORTS DES COMMISSIONS

4.1 Rapport de la commission routes, circulation, mobilité concernant le réaménagement du chemin des Coudriers depuis le giratoire de l'avenue Trembley jusqu'au giratoire du chemin Jaques-Attenville

Mme MAMIN-TISSOT donne lecture de son rapport. Elle ajoute que ce rapport aurait dû être traité le mois dernier mais qu'il a été reporté parce qu'il a été considéré que le Conseil municipal aurait dû voter l'enveloppe entière des travaux. Finalement, la question a été réétudiée et en définitive, la délibération ne concerne que la partie communale, soit le 61 % des travaux, raison pour laquelle le même projet de délibération est proposé ce soir.

4.2 Rapport de la commission de l'urbanisme concernant le bâtiment administratif route de Ferney

M. ORSINI donne lecture de son rapport.

4.3 Rapport de la Commission des finances relatif au budget 2010

M. ECKERT donne lecture de son rapport. Il ajoute que concernant le Fonds qui devrait être constitué pour la bibliothèque/médiathèque, il y a eu quelques discussions entre vendredi dernier et aujourd'hui avec la Surveillance des communes pour savoir si la commune avait le droit ou pas de constituer ce Fonds. Il passe la parole à Mme BÖHLER pour qu'elle donne quelques explications.

Mme BÖHLER explique que l'idée du Fonds est partie d'une discussion de la Commission culture, sports, loisirs. Pour 2009, une somme importante avait été mise au budget pour le bibliobus, qui a coûté moitié moins cher. La Commission a demandé s'il était possible de mettre le solde sur un compte, mais les communes n'ont pas le droit d'approvisionner. Mme BÖHLER a pris contact avec la Surveillance des communes pour savoir comment procéder. Elle a ensuite écrit le règlement du Fonds, qui a été soumis à la Commission des finances qui l'a amendé, pour pouvoir l'approuver ce soir.

Jeudi soir, elle a reçu un téléphone de la Surveillance des communes qui lui a proposé de se lancer dans des préfinancements propres. L'article dans le plan comptable des communes genevoises dit : «une attribution annuelle à un préfinancement est autorisée pour autant qu'elle n'exécède pas une annuité d'amortissement, que l'objet financé soit défini et que son coût soit estimé ». Comment estimer le coût des livres pour une bibliothèque ? De plus, un Fonds laisse la possibilité de faire des dons, ce qui n'est pas possible avec un préfinancement propre.

Mme BÖHLER a donc recontacté la Surveillance des communes qui n'avait pas pris en compte cet aspect de dons et qui pensait que ce Fonds ne serait que pour une année, ce qui n'est pas le cas.

Mme BÖHLER propose donc de créer ce Fonds et d'approuver son règlement au point 10.1 de l'ordre du jour. Un montant de CHF 50'000.- sur le budget 2010 et les CHF 60'000.- qu'il reste au budget 2009 pour le bibliobus seront versés dans ce Fonds.

5. PROJETS DE DELIBERATION

5.1 Ouverture d'un crédit de CHF 3'176000.- relatif au réaménagement routier du chemin des Coudriers, tronçon avenue Trembley – chemin Jaques-Attenville

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité des membres présents.

M. COMTE présente à l'écran le plan du projet de réaménagement qui a été étudié par la Commission routes, circulation, mobilité.

M. EYA NCHAMA aimerait comprendre pourquoi une ville importante comme la Ville de Genève ne paiera que 2 millions alors que Le Grand-Saconnex en paiera 3 millions.

M. COMTE explique que la répartition des frais ne dépend pas des budgets de la Ville de Genève ou de la Ville du Grand-Saconnex, mais elle dépend de la proportion des terrains qui sont réaménagés sur chaque territoire. Cette répartition de 39 % et 61 % est vraiment due à la répartition mètre pour mètre côté Ville de Genève et côté Ville du Grand-Saconnex.

M. EYA NCHAMA demande si l'Etat n'intervient pas pour aider financièrement la commune.

M. COMTE répond par la négative.

M. ECKERT est heureux de voir ce projet avancer avec des pistes cyclable et piéton en site propre. La voirie n'est pas large et il espère que malgré le fait que le tracé soit assez rectiligne, cela n'incitera pas les voitures à rouler trop vite. Il demande si les travaux concernant les collecteurs seront remboursés par le Fonds d'équipements.

M. COMTE répond qu'en principe les parts pour lesquelles il y aura une subvention pour les collecteurs ont déjà été comprises dans les prix proposés. Il reste encore à conduire des négociations avec les différents services (SIG) pour savoir quelles sont exactement les parts prises en charge par les uns et les autres. Toutefois, dans ce dossier, il y a que très peu de marges.

Une discussion fournie concernant le positionnement et la nécessité de deux passages piétons aboutit à la conclusion que la Commission a déjà étudié et discuté longuement de cette question. Il n'y avait pas d'autres choix que de les prévoir à ces endroits et ils représentent quand même un atout au point de vue de la sécurité.

La parole n'étant plus demandée, Mme BURKHALTER donne lecture de la délibération :

LE CONSEIL MUNICIPAL
sur proposition du Conseil administratif,

décide

par 22 voix « pour », soit à l'unanimité des membres présents,

1. de procéder au réaménagement routier du chemin des Coudriers, tronçon avenue Trembley – chemin Jaques-Attenville ;
2. d'ouvrir, à cet effet, un crédit de CHF 3'176'000.- au Conseil administratif;
3. d'attribuer :
 - a) un montant de CHF 3'160'000.- pour l'exécution de cet objet,
 - b) un montant de CHF 16'000.- au Fonds de décoration communal;
4. de comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan au patrimoine administratif;
5. d'amortir la dépense de CHF 3'176'000.- au moyen de 20 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous le poste 62.331 de 2011 à 2030 ;
6. d'autoriser le Conseil administratif à emprunter jusqu'à concurrence du montant du crédit, soit CHF 3'176'000.-

5.2 Ouverture d'un crédit d'étude de CHF 98'000.- pour l'établissement du projet d'un bâtiment industriel et artisanal dans la zone du Bois-Brûlé, parcelles n°s 683 et 684 – plan n° 21 – Commune du Grand-Saconnex

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité des membres présents.

M. PLEE pense que les « anciens » Conseillers municipaux se souviennent des débats animés au sujet du projet d'un bâtiment artisanal situé à côté du bâtiment Filtro. Ce projet n'a pas pu se réaliser pour des raisons de coûts.

Le Conseil administratif a décidé de proposer une réalisation beaucoup plus modeste, à la portée de la bourse des artisans et des petits entrepreneurs de la commune, dans la zone du Bois-Brûlé.

M. PLEE présente à l'écran les plans de deux parcelles qui appartiennent à l'Etat de Genève. Le Conseil administratif a décidé de s'assurer les compétences d'un jeune architecte, enfant de la commune. Pour des raisons de transparence, son nom est cité dans la délibération.

Des contacts ont déjà été pris avec le Président du DCTI et suite aux indications qu'il a données, la démarche pour une étude plus complète peut être entamée. Le montant de CHF 98'000.- comprend les honoraires, les frais de reproduction et les phases de l'avant-projet, du projet de l'ouvrage et de la procédure en demande d'autorisation. Avant cette dernière phase, d'autres rencontres sont prévues avec le service des opérations foncières et de la gérance du DCTI, qui permettront de déterminer les éléments des droits de superficie.

Une soirée a déjà eu lieu avec les artisans et les entrepreneurs de la commune. Ils seront recontactés pour définir le plus exactement possible leurs besoins. Au fur et à mesure de l'avancement du projet, des présentations seront faites à la Commission des bâtiments et emplacements communaux.

M. BALMER s'inscrit en faux avec les propos du Conseil administratif indiquant que le projet initialement prévu ne s'est pas fait pour des problèmes de coûts. A son avis, il ne s'est pas fait en raison d'une mauvaise maîtrise du projet, ce qui est tout à fait différent. Il est à espérer que le « fils de » sera meilleur que le « président de » dans ce type de démarche.

M. ECKERT relève que l'emplacement se situe dans une zone de nuisances assez forte, à proximité du seuil de piste et de l'autoroute. Avant de se lancer dans une étude, il souhaiterait que la Commission de l'urbanisme avalise cet emplacement, par acquis de conscience.

M. DETRAZ rappelle que le plan directeur communal a clairement défini des zones attribuées aux activités artisanales, dans un secteur bien précis qui est le Bois-Brûlé. Le seul obstacle qu'il y avait lors de l'élaboration du plan directeur était la maîtrise du sol. Le Conseil administratif communique aujourd'hui que cette maîtrise du sol est maintenant acquise, qu'il a pu négocier un droit de superficie. L'obstacle est donc levé et il ne voit pas pourquoi la Commission de l'urbanisme devrait encore se réunir.

Par rapport au projet actuel et pour ne pas avoir les critiques du premier projet, M. DETRAZ demande au Conseil administratif de vraiment concevoir un bâtiment industriel et artisanal qui corresponde à quelque chose de rustique et à la portée des artisans. Il faut que le plan financier corresponde à leurs besoins et à leur financement.

M. DETRAZ relève encore que pour une fois, le Conseil administratif présente une demande de crédit d'étude au lieu de partir avec les lignes budgétaires ordinaires. Il pense donc que ce crédit d'étude peut être voté ce soir, sans passer au préalable par une Commission.

Le Président met au vote la proposition de M. ECKERT de renvoyer cette délibération à la Commission de l'urbanisme : **cette proposition est refusée par 10 voix « pour », 11 voix « contre » et 1 abstention.**

Mme JEANDET donne lecture de la délibération :

LE CONSEIL MUNICIPAL
sur proposition du Conseil administratif,

décide

par 15 voix « pour », 6 voix « contre » et 1 abstention,

1. *d'approuver l'ouverture d'un crédit d'études de CHF 98'000.-- pour l'étude d'un bâtiment industriel et artisanal dans la zone du Bois-Brûlé, parcelles n°s 683 et 684 – plan n° 21 - commune du Grand-Saconnex*
2. *d'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit de CHF 98'000.- ;*
3. *de comptabiliser cette dépense à l'actif du bilan au patrimoine financier ;*
4.
 - a) *en cas de réalisation, d'intégrer ces frais d'études au crédit correspondant,*
 - b) *en cas d'abandon de cette réalisation, d'établir une nouvelle délibération pour fixer les modalités d'amortissement.*

5.3 Proposition du Conseil administratif relative à la fixation des indemnités au Conseil municipal et au Conseil administratif pour l'année 2010

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité des membres présents.

Mme BÖHLER présente et commente le budget de fonctionnement (point 5.3, 5.4 et 5.5) qui a été longuement étudié et approuvé par la Commission des finances (annexe 4).

Elle relève la forte baisse des intérêts passifs. En effet, au 1^{er} janvier 2009, la dette se montait à 50 millions de francs. Au 1^{er} janvier 2010, elle n'atteindra plus que 34 millions de francs, ce qui baisse les intérêts passifs de 40 %. Les taux d'intérêts fixés en 2003 n'ont plus rien à voir avec les taux actuels et il était donc dans l'intérêt de la commune de faire un remboursement anticipé.

Le total des revenus de CHF 33'833'150.- moins le total des charges de CHF 33'789'661.- laisse un petit boni de CHF 43'489.-.

Le Président ouvre la discussion concernant la délibération relative aux indemnités des Conseils municipal et administratif 2010.

M. ECKERT rappelle que les jetons de présence des Conseillers municipaux ont été augmentés en 2009. Il avait voté contre cette augmentation l'année dernière, il s'abstiendra donc cette année.

M. SCHIAU relève que M. ECKERT n'a pas le privilège de la moralité et de l'éthique. Tous les Commissaires ont eu un problème moral à voter pour eux-mêmes une augmentation.

M. STEINER s'inscrit en faux contre les déclarations de M. SCHIAU. Si l'année passée, la décision a été prise d'augmenter les jetons pour la séance plénière et pour les Commissions, c'était mérité en raison des durées des séances et des heures passées à les préparer. Si M. SCHIAU a un problème moral avec cette décision, il espère que ce n'est pas le cas de la plupart des membres de cette assemblée.

La parole n'étant plus demandée, Mme BURKHALTER donne lecture de la délibération :

LE CONSEIL MUNICIPAL
sur proposition du Conseil administratif,

décide

par 19 voix « pour » et 3 abstentions,

d'approuver les rubriques budgétaires ci-dessous :

| | | | | |
|--------|---|---|-----|-----------|
| 01.300 | - | Indemnités aux Conseillers municipaux | CHF | 130'000.- |
| 02.300 | - | Indemnités aux Conseillers administratifs | CHF | 270'000.- |

5.4 Proposition du Conseil administratif relative à la fixation du montant minimum de la Taxe professionnelle communale pour l'année 2010

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité des membres présents.

M. ORSINI demande si cette taxe pourrait être abolie une fois pour toute.

Mme BÖHLER explique que la Confédération demande au canton d'abolir cette taxe, mais que pour le moment, elle existe et rapporte 3 millions de francs. Certaines communes ne tourneraient pas sans cette taxe. Il faut donc trouver une autre solution.

M. ORSINI s'est mal exprimé. Il souhaiterait ramener la taxe minimale à zéro.

Le Président relève que cela fait 15 ans que cette discussion a lieu. Cela se fait de façon démocratique.

M. MARGUET confirme que chacun est libre d'accepter, de refuser, voire de s'abstenir.

La parole n'étant plus demandée, Mme JEANDET donne lecture de la délibération :

LE CONSEIL MUNICIPAL
sur proposition du Conseil administratif,

décide

par 16 voix « pour », 5 voix « contre » et 1 abstention

1. de fixer le montant minimum de la Taxe professionnelle communale pour l'année 2010 à **CHF 30.-**.

5.5 Proposition du Conseil administratif relative au budget de fonctionnement annuel 2010, au taux des centimes additionnels ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité des membres présents.

M. FAVRE constate que les 4,6 millions concernant les travaux de l'école et crèche du Pommier figurent aux recettes. Toutefois, certains travaux relèvent d'améliorations des bâtiments et ne seront pas remboursés.

M. ECKERT remercie le Président de la Commission car elle n'est pas facile à diriger. Au Grand-Saconnex, le budget est souvent voté à l'unanimité. Malgré quelques restrictions dues au budget serré, ce dernier n'a pas subi de coupes sombres ni dans le domaine social ni dans le domaine environnemental.

Mme BÖHLER relève que non seulement le social n'a pas baissé mais a même augmenté, vu l'augmentation du taux d'occupation des TSHM, avec une personne supplémentaire.

Mme MAMIN-TISSOT remercie et salue ses collègues du Conseil municipal ainsi que tous les collaborateurs communaux qui ont aidé à la réalisation de ce budget. Elle est convaincue que les débats ont été nourris. Elle aurait aimé pouvoir en prendre connaissance avant de voter ce soir. Elle regrette donc que les procès-verbaux ne figurent pas sur CM Net, même si les délais sont un peu courts.

M. ECKERT explique qu'il a tenté de reproduire dans le rapport les débats importants qui ont eu lieu, notamment aux niveaux des subventions indirectes. Il ne pense pas que des points importants discutés ne figurent pas dans le rapport.

M. MARGUET a quelque fois le même sentiment d'impuissance lorsqu'il faut prendre des décisions sans avoir au préalable les procès-verbaux. Toutefois, il n'y a pas 5 jours entre la dernière séance de la Commission des finances et le Conseil municipal et il n'est pas possible de mettre ces procès-verbaux à disposition dans un laps de temps aussi court.

Mme BÖHLER rappelle que le budget doit être rendu avant le 15 novembre. Tout est calculé à partir de cette date. Cette année, il y a eu entre 16 et 18 heures de débat; il est impossible de les retranscrire en 4 jours.

La parole n'étant plus demandée, Mme BURKHALTER donne lecture de la délibération :

LE CONSEIL MUNICIPAL
sur proposition du Conseil administratif,

décide

par 22 voix « pour », soit à l'unanimité des membres présents,

1. *d'approuver le budget de fonctionnement 2010 pour un montant de **CHF 33'789'661.-** aux charges et de **CHF 33'833'150.-** aux revenus, l'excédent de revenus présumé s'élevant à **CHF 43'489.-**;*
2. *de fixer le taux des centimes additionnels pour 2010 à **44 centimes**;*
3. *de fixer le nombre des centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt sur les chiens dû en 2010 à **100 centimes**;*
4. *d'autoriser le Conseil administratif à renouveler en 2010 les emprunts qui viendront à échéance ou à procéder à toute conversion et remboursement anticipé si les conditions d'émission lui paraissent favorables.*

M. MARGUET souhaiterait, en complément au rapport de M. ECKERT, remercier quelques personnes qui ne sont pas citées dans ce dernier, notamment les membres de la Commission des finances qui ont fait un travail extraordinaire pendant les quatre soirées. Il félicite particulièrement la Conseillère administrative déléguée aux finances qui a répondu aux questions de façon toujours appropriée, le Conseil administratif dans son ensemble pour la maîtrise des coûts, la maîtrise de la dette et la baisse des intérêts. Le boni est serré mais il permet de ne pas devoir présenter un plan de désendettement au Conseil d'Etat. Il remercie également la secrétaire de la Commission des finances, Mme BLATTNER. Il félicite et remercie le rapporteur, M. ECKERT, sur lequel il a la chance de pouvoir compter.

6. PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

6.1 Règlement pour un Fonds destiné à la future bibliothèque/médiathèque

Mme BÖHLER indique que ce texte a été amendé suite aux discussions de la Commission des finances (annexe 5).

Elle commente les différents points du règlement et rappelle qu'il est prévu de dissoudre ce Fonds dès la création de la bibliothèque/médiathèque.

M. BALMER est tout à fait intéressé à pousser les Saconnésiens à la lecture et trouve bien d'anticiper l'ouverture de la bibliothèque/médiathèque en versant une partie d'un moins-dépensé du bibliobus.

Cependant, il est un peu gêné par le fait que le règlement du Fonds parle déjà d'une association qui gèrera la future bibliothèque, alors qu'il n'a pas encore été décidé de qui fera quoi, qui sera derrière cette association, qui choisira l'achat des livres etc. Il aurait préféré voter sur le principe d'économiser cet argent.

Mme BÖHLER a fait très attention à cette question car elle se rend parfaitement compte que rien n'a encore été décidé. C'est pourquoi l'art. 4 parle de l'entité qui gèrera la future bibliothèque. Elle ne sait pas si cela sera une association ou non. Le mot « entité » laisse la porte ouverte. Les statuts seront montrés à la Commission culture, sports, loisirs avant l'assemblée constitutive.

M. ECKERT remarque que le principe de verser CHF 50'000.- a été accepté en votant le budget. L'autre question est de savoir comment gérer cet argent. Le vote du règlement de ce Fonds en admet la constitution. Des discussions ont eu lieu en Commission des finances pour savoir s'il fallait créer un Fonds ou s'il fallait verser cet argent dans le capital communal. Il est plus facile de verser des dons à un Fonds plutôt qu'à la commune. Il s'est donc laissé convaincre que la création d'un Fonds était une bonne idée.

M. ORSINI demande s'il est imaginable que des membres de la Commission culture, sports, loisirs fassent partie du comité.

Mme BÖHLER relève qu'il s'agit juste de gérer le capital, il n'y a pas grand chose à dire sur le « culturel ».

M. MARGUET confirme qu'il s'agit de constituer un Fonds qui sera ensuite transféré dans la future bibliothèque/médiathèque, dont le comité sera certainement composé du Conseil administratif, de Conseillers municipaux et de personnes externes.

Le Président met au vote ce règlement, **qui est approuvé à l'unanimité des membres présents.**

6.2 Autres propositions

Mme BÖHLER propose la réunion de la Commission culture, sports, loisirs le mardi 17 novembre 2009, pour discuter des attentes de la commune concernant la place et l'évolution du sport au Grand-Saconnex, dans le cadre du travail sur la violence dans le sport. Elle espère que le travail qui sera fait en Commission et dans les différents clubs sportifs portera ses fruits plus loin et qu'un jour, il sera possible d'y inclure les écoles du Grand-Saconnex.

M. COMTE présente à l'écran le projet d'assainissement d'un bassin versant compris entre les chemins des Préjins, Pré-Carbeux, de la Métairie et du Jonc. La commune travaille sur un plan général d'évacuation des eaux et avec une loi cantonale qui oblige à assainir les réseaux trop vétustes qui ne répondent plus aux besoins et aux contraintes d'aujourd'hui.

Il souhaite que ce projet d'assainissement soit renvoyé à une Commission dont il laisse le choix au Conseil municipal.

M. DETRAZ pense que ce projet entre dans les compétences de la Commission de l'urbanisme, qui a une certaine habitude, lors de l'examen de projets qui lui sont soumis pour préavis, d'envisager cette relation avec les écoulements soit sur des égouts primaires, soit sur des égouts privés.

M. ECKERT rappelle que la Commission de l'environnement a récemment étudié le plan général d'évacuation des eaux. Il pense que ce projet s'intègre assez bien dans ce plan. Il propose donc que cette Commission traite également ce sujet.

M. PORTIER souligne que c'est la Commission de l'urbanisme qui avait traité des collecteurs sur la commune.

M. DETRAZ constate que les problèmes concernant l'environnement ont déjà été traités et ont abouti à la conclusion qu'il fallait assainir. Aujourd'hui, le travail est de savoir comment développer et équiper un périmètre donné.

M. SCHIAU demande quand ces travaux auront lieu.

M. COMTE explique qu'il s'agit d'une opération à long terme. Le projet proprement dit va probablement prendre une année. Ensuite, il faudra contacter la centaine de propriétaires concernés pour qu'ils s'engagent à payer une somme qui n'est pas négligeable. De plus, ils devront en parallèle profiter de ces travaux pour faire le même travail dans leur propre maison. Il pense donc qu'il faut compter deux ou trois ans.

Le Président met au vote le renvoi à la Commission de l'urbanisme : **cette proposition est acceptée par 17 voix « pour » et 5 abstentions.**

M. ECKERT retire sa proposition de renvoyer le dossier en Commission de l'environnement.

7. ROUTE DES NATIONS ET AUTRES GRANDS TRAVAUX

M. COMTE n'a aucune information à communiquer.

8. REPONSES AUX SUSPENS DU CONSEIL MUNICIPAL

Question de M. PORTIER concernant la création d'une chicane sur le passage piéton en face de l'auberge, entre la route de Ferney et le couloir du bus : M. COMTE rappelle qu'une réponse avait déjà été donnée précisant qu'une chicane ne pouvait pas être placée vu la largeur de l'îlot.

Question de M. PORTIER concernant la hauteur de l'entrée du parking du Pommier et le fait que les véhicules de livraison ne peuvent pas y accéder : M. COMTE relève que le Service technique n'a pas eu connaissance des plans d'exécution du parking de la Migros, ce qui est dans l'ordre des choses vu le caractère privé de cette promotion. La hauteur libre indiquée sur le fronton de la rampe de garage est de 1.90 m. Théoriquement, cette hauteur devrait être respectée aussi dans le parking. Des possibilités de stationnement existent à l'extérieur dans la zone bleue de la rue Sonnex.

Question de M. PORTIER concernant le passage d'un minibus communal sous la passerelle du Pommier, beaucoup trop basse : M. COMTE ne pense pas qu'il y aura de problème. Le gabarit de hauteur libre a été vérifié avant et après la réalisation de la passerelle et il permet le passage d'un éventuel minibus sans difficulté.

Question de Mme JEANDET concernant l'installation d'une chicane sur l'ancien chemin provisoire reliant le chemin Taverney au Pommier, pour empêcher les enfants de dévaler ce chemin à trottinette : M. COMTE indique qu'il est effectivement tentant pour les enfants d'utiliser cette rampe pour des descentes à trottinettes. Toutefois, il n'est pas envisageable de placer un poteau médian en bas du cheminement qui n'a qu'une largeur d'environ 1.20 m. Il faut conserver l'espace libre nécessaire pour le passage d'une poussette, voire d'un fauteuil roulant. M. COMTE espère que dans le plus profond des respects, les parents de ces enfants « sportifs » attireront leur attention sur le risque qu'ils encourent et qu'ils font encourir aux piétons s'ils dévalent cette pente à toute vitesse.

Question de M. ECKERT concernant la prérogative du Conseil administratif de changer la dénomination de la commune en ville et les avantages que donne la dénomination de ville : Mme BÖHLER répond que vérification faite auprès du Service de surveillance des communes, cette décision est effectivement de la compétence du Conseil administratif. Il s'agit d'une règle valable au niveau suisse et qui vient du monde de la statistique. En effet, l'Office fédéral de la statistique définit une ville comme étant « toute commune de 10'000 habitants ou plus ». La notion de ville est d'ailleurs présente à l'article 50 de la Constitution helvétique, qui traite des communes. Quant aux avantages de cette appellation, ... elle ne rapporte rien ! En revanche, elle rend bien compte de la réalité de la commune et de ses 11'089 habitants (chiffre au 3 novembre 2009).

Proposition de M. POMATTO pour qu'une liste de diffusion des e-mails des Conseillers municipaux figure sur CM Net : Mme BÖHLER annonce que cette proposition est tout à fait opportune et qu'elle a d'ores et déjà été mise en œuvre.

Proposition de M. DETRAZ concernant l'accueil des enfants au Centre de Loisirs, principalement le mercredi (manque de moniteurs) : Mme BÖHLER informe que ce manque a été comblé jusqu'à la fin de l'année et que des discussions sont en cours avec le Centre de Loisirs afin que les animateurs puissent changer leur organisation de travail et dégager plus de disponibilité pour les enfants.

Question de Mme JEANDET concernant la possibilité d'installer des caméras à proximité de la nouvelle Migros : M. PLEE répond que des caméras ne sont pas prévues à cet endroit. Il est vrai que des jeunes se réunissent le soir devant la Migros, mais la situation reste normale. Le Service de la police municipale traite en priorité le secteur du Pommier dans le cadre des tournées nocturnes.

Question de M. SCHIAU concernant l'apparition de totems et de statues devant le temple bouddhiste : M. PLEE signale que suite à un contact avec le DCTI, une demande écrite d'informations a été adressée à l'Office des autorisations de construire afin d'obtenir une réponse formelle sur la situation actuelle des aménagements extérieurs du temple bouddhiste. Le Conseil municipal sera informé de la réponse qui sera donnée.

Proposition de M. DETRAZ d'enlever la paire de baskets suspendue sur des fils électriques près du parking de la Migros : M. PLEE annonce que plusieurs paires de baskets ont été enlevées par les services de la commune dans la semaine du 2 au 6 novembre.

M. DETRAZ signale qu'une nouvelle paire est apparue dernièrement. Ceux qui utilisent ce signe de ralliement sont habiles. Il faudra peut-être, comme pour les tags, intervenir régulièrement et rapidement.

Mme BÖHLER signale qu'il reste une question en suspens de M. BALMER depuis le 15 juin. M. CHAPPUIS lui a demandé des précisions par courriel mais il n'a pas répondu.

M. BALMER pense que les explications se trouvent plus haut dans la séance en question, car il rebondissait sur quelque chose qui avait été dit. Toutefois, c'est bien volontiers qu'il répondra par écrit.

9. QUESTIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Mme PERROTIN DURET demande quand seront réalisés les WC provisoires au Pommier, sachant qu'il y a une décision prise le 3 novembre 2008 par la Commission des bâtiments à ce sujet. Il faut malheureusement constater que certains endroits du quartier du Pommier sont parfumés d'odeurs nauséabondes persistantes d'urine, en particulier sur le parcours qui le relie au chemin Taverney. De nombreuses personnes s'en plaignent et renoncent à fréquenter de tels lieux. Ce nouveau quartier est très peuplé et est encore appelé à accueillir de nouveaux bâtiments. Les commerces, en particulier la Migros, n'offrent pas à leurs clients l'accès à de telles facilités.

M. PLEE indique qu'il en a parlé pas plus tard qu'aujourd'hui avec le Service technique. L'entreprise chargée de cette installation a pris quelque retard, mais les fondations de ces WC sont faites. En principe, dans le courant de cette semaine, le tout devrait être réalisé.

M. MARGUET aimerait savoir si des discussions ont été entreprises avec la Chapelle italienne pour fermer la rue A.-Giacometti à la hauteur du chemin de l'Erse, ce qui éviterait que des véhicules de personnes domiciliées dans cette rue sortent sur le chemin de l'Erse. Cela permettrait une meilleure protection des personnes sur le trottoir ainsi que des véhicules qui descendent le chemin de l'Erse.

Sur le même sujet, M. EYA NCHAMA rappelle que la première fois que ce chemin a été fermé, il y a eu une très forte opposition. Des pétitions ont circulé qui en trois jours, ont récolté énormément de signatures. Il se demande quelle serait l'attitude de la commune si cette opposition continue. Il est très inquiet par rapport à cette situation.

M. COMTE explique qu'effectivement, la question de fermer la rue plus bas a été évoquée mais la Chapelle italienne, après longue réflexion, a demandé que cette fermeture se situe plus haut dans la rue, pour l'organisation de ses bâtiments qu'elle gère en bas de la rue.

Le Conseil administratif s'attend évidemment à recevoir des remarques des riverains. La commune entend jouer pleinement la carte de l'information, qui sera donnée avant le dépôt de la demande d'autorisation de construire. Les observations seront récoltées comme il se doit pendant la période de demande d'autorisation de construire. Toutefois, il pense que malheureusement, il n'y a pas d'autres possibilités pour la commune qui n'a que très peu de marge de manœuvres. Le quartier a été conçu de cette manière, le calcul de voitures a été fait et le plan localisé qui accompagnait la construction de ce quartier précisait expressément la fermeture de la rue en fin de réalisation des travaux.

Enfin, la Commission ad hoc Pommier s'est aussi prononcée à plusieurs reprises en confirmant cette fermeture à la fin de la réalisation du quartier, ce qui est le cas aujourd'hui. Les associations de quartiers, tant du côté de l'Erse que du Pommier, y sont favorables.

Mme BURKHARDT demande si quelque chose est prévu du côté des chemins Attenville et Corbillettes. La première fois que la rue Giacometti a été fermée, toute la circulation Pommier/Coudriers pour descendre sur les chemins Terroux et Sarasin se déversaient sur ces chemins. Il y a bien des ralentisseurs sur le chemin Attenville mais le 30 km/h n'est pas respecté.

M. COMTE répond qu'aujourd'hui, rien n'est prévu. Le chemin Attenville doit faire l'objet d'un réaménagement complet et important. Il est probable que la fermeture de la rue Giacometti nécessitera quelques mesures d'accompagnement du côté Attenville. Un bilan sera fait après la demande d'autorisation de construire, avec la collaboration de la DGM.

Mme GIROD a une très grande sympathie pour M. COMTE car cette saga dure depuis 5 ans. Elle pense que le quartier du Pommier est bien préparé pour cette fermeture. Elle demande quand celle-ci sera effective.

M. COMTE explique qu'il est prévu d'informer les riverains avant la fin de cette année et de déposer la demande d'autorisation de construire juste après. La procédure pourra durer quelques mois. Il faudra ensuite ouvrir un crédit pour la réalisation des bornes. On peut espérer que cette fermeture soit effective avant la fin du premier semestre 2010.

Mme GIROD et les habitants du quartier ont un seul souci, c'est la sortie du quartier sur le chemin du Pommier. Il faudra envisager un aménagement car actuellement déjà, il y a de gros embouteillages entre 07h30 et 09h30.

M. DETRAZ aimerait préciser que lors des discussions sur le plan localisé de quartier et du sous-périmètre A qui devait être modifié, la Commission ad hoc Pommier, le Conseil administratif et les instances officielles ont élaboré un schéma qui doit entrer en vigueur aujourd'hui. Le fait de laisser ouvert la rue Giacometti n'était rien d'autre qu'un privilège laissé au chantier du Pommier. Les textes sont clairs, l'accès sur Giacometti doit être fermé dès la fin du chantier. S'il faut remettre en cause cette fermeture, cela remettrait également en cause la totalité des voiries et la circulation qui ont été prévues avec cette fermeture.

M. MARGUET pense qu'il n'y a que les imbéciles qui ne changent jamais d'avis. Le quartier du Pommier a évolué pendant ces dernières années, avec l'arrivée de la poste et de la Migros. En politique, il faut savoir réagir. Les gens sont encore plus habitués à emprunter la rue Giacometti qu'à l'époque. Il maintient quand même sa demande au Conseil administratif de discuter avec la Chapelle italienne. Est-il possible d'imposer soit de laisser cette rue ouverte, soit de la fermer plus bas ?

M. STEINER voulait poser la même question. Il semblerait que la situation est verrouillée par le fait que la Chapelle italienne est propriétaire du bas de la rue Giacometti, qui est donc propriété privée. D'un autre côté, il y a une situation qui dure depuis un certain nombre d'années et qui semble relativement satisfaisante. Est-il totalement exclu de renégocier avec la Chapelle italienne ?

M. COMTE indique que la Chapelle italienne n'est pas du tout en cause dans cette question de fermeture. Les seules discussions avec cette dernière concernaient l'emplacement de la fermeture.

L'engagement et la nécessité de cette fermeture dépendent du plan localisé de quartier. M. DETRAZ l'a parfaitement expliqué, la commune n'a pas le choix. Quand M. STEINER dit que cela se passe bien, cela ne se passe en fait pas bien du tout. Des comptages montrent à quel point ce quartier du Pommier est maintenant traversé par un trafic de transit dans les deux sens. Même si les gens ne s'en rendent pas compte, laisser la porte ouverte à ce trafic viendrait à contrario de tout ce que Le Grand-Saconnex tente de faire pour limiter ce trafic de transit dans les quartiers. Ce principe a été parfaitement compris par le Conseil municipal, au travers de sa Commission routes, circulation, mobilité.

M. MARGUET rappelle que dans un certain PLQ, il y avait un parcours du tram défini, ce qui n'a pas empêché le Conseil d'Etat de le changer et de le faire passer devant Palexpo. S'il y a une volonté populaire, on doit quand-même pouvoir faire quelque chose. Il faudrait faire un sondage au niveau du quartier du Pommier.

M. ECKERT pense que la clé du bon succès de cette fermeture passera par une bonne information. Il soutient donc le Conseil administratif de faire d'abord cette bonne information. Il rappelle quand même que les piétons et les vélos pourront toujours passer.

M. ECKERT a lu dans « Le Courrier » des communications de M. MAUDET sur le nouveau rôle des APM en Ville de Genève. Il n'a pas entendu grand-chose pour Le Grand-Saconnex. Il aimerait savoir quelle sont les nouvelles prérogatives des APM. Il serait bien d'en informer la Commission sécurité, le Conseil municipal et probablement la population dans son entier, à travers un Grand-Saconnex Informations.

M. PLEE remercie M. ECKERT pour cette question. Il y a quelque temps, il a envoyé un courriel au Président de la Commission sécurité pour faire le point sur ce qui a été réalisé par rapport à ce que souhaitait la Commission et pour parler de cette question. A partir de là, il aurait demandé la réunion de la Commission.

M. BALMER rétorque que d'après ce qu'il sait, un président de Commission n'a plus le pouvoir de décider de la réunion d'une Commission. Il ne pense pas que c'est le fait d'attendre son avis qui empêche la commune d'en discuter. Le même président attend le résultat des travaux qu'il a menés avec la Commission, qui a proposé certaines mesures et qui n'a pas de retour sur ces mesures.

Mme MAMIN-TISSOT aimerait des informations concernant le projet Régio-Nage.

M. PLEE annonce que la Commission des sports des communes de la rive droite se réunit jeudi prochain. Une première étude de faisabilité a été faite. Par la suite, les communes de la rive droite ont demandé qu'une étude de marché soit réalisée par le département du Professeur PINI. Tout ceci fera l'objet d'un rapport qui sera transmis aux exécutifs des communes de la rive droite et le Conseil municipal sera informé du résultat de ces réflexions.

M. FAVRE demande si le Conseil administratif est au courant de ce qui s'est passé au-dessus du Parc des Mayens ce week-end aux alentours de midi. Un hélicoptère blanc avec un câble a volé durant plus d'une demi-heure.

Mme BÖHLER a vu cet hélicoptère mais il était au-dessus de Balexert et non pas au-dessus du Parc des Mayens. Il semble qu'il s'agissait de travaux en relation avec le tram, mais elle n'en est pas certaine.

M. PORTIER demande s'il est imaginable de mettre la rue Sonnex en sens unique dans le sens du bus. Peut-être que cette solution réglerait quelques problèmes de sécurité pour les enfants du quartier et cela perturberait très peu les riverains.

M. EYA NCHAMA aimerait signaler ce qui s'est passé dernièrement, peut-être par erreur car l'erreur est humaine. Il a envoyé un courriel au secrétariat pour le faire circuler à ses collègues du Conseil municipal. Peut-être qu'il aurait dû l'envoyer au Président du Conseil municipal mais il aurait au moins voulu avoir une réponse lui indiquant qu'il s'était trompé. A ce moment, il se serait excusé et aurait envoyé ce texte au Président ou au bureau du Conseil municipal.

Il se demande pourquoi ce silence méprisant de la part du secrétariat. C'est un mépris dans certaines cultures quand on ne vous répond pas. Il préfère le dire en public plutôt qu'en privé, car il s'agit d'une communauté de 35 personnes (Conseil administratif, Conseil municipal), qui doivent se comporter les uns par rapport aux autres avec un esprit de fraternité, quelle que soit l'idéologie politique qu'elles défendent.

A la question de Mme BÖHLER, M. EYA NCHAMA indique qu'il a envoyé ce document il y a une dizaine de jours. Il s'agit d'un document très important qui présente l'opposition du Conseil d'Etat et de plusieurs communes genevoises, dont Le Grand-Saconnex, à l'initiative anti-minarets. Il s'est dit que les Conseillers municipaux devraient connaître ce document.

M. EYA NCHAMA explique que lorsqu'il s'est rendu compte que ce document n'était pas transmis, il s'est dit qu'il allait l'envoyer lui-même. Mais comme il n'avait pas les adresses mails de tout le monde, il est passé par le secrétariat. Il est désolé de dire en public qu'il n'a pas compris pourquoi le secrétariat doit commander le Conseil municipal. Le Secrétaire général est à notre disposition. Nous le payons. Il ne doit pas nous commander.

Le Président clarifiera la situation pour le prochain Conseil municipal.

M. DETRAZ n'a jamais vu M. EYA NCHAMA dans cet état. Il aimerait simplement lui dire qu'il n'a jamais constaté, dans son activité de Conseiller municipal, qu'un document qui a été adressé de manière correcte au secrétariat avec mention de le faire suivre n'ait pas été transmis. Il s'agit d'un malentendu qui peut se situer des deux côtés. Il ne pense en tout cas pas que c'était du mépris vis-à-vis de M. EYA NCHAMA.

M. DETRAZ aimerait également dire qu'il était réfractaire à communiquer son e-mail à ses collègues. Mais avec les outils informatiques à disposition, il est possible d'obtenir toutes les adresses mails nécessaires. Le Grand-Saconnex international est quelque chose qui préoccupe les membres de cette assemblée et qui n'a pas été méprisé. Il s'agit certainement d'une simple erreur de communication.

Mme BÖHLER, pour être tout à fait claire, indique que ni Mme CATILLAZ, ni M. GÖNCZY, ni elle-même n'ont reçu ce document il y a dix jours. Elle-même l'a reçu bien plus tard.

10. PROPOSITIONS DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

Mme GIROD propose que la deuxième séance d'informations concernant les travaux de l'école du Pommier soit destinée à toute la population et pas seulement aux élèves et à leurs parents, sans oublier la crèche, comme cela a été le cas le 27 octobre dernier.

M. PLEE explique que la crèche n'a absolument pas été oubliée. Une séance était prévue, mais l'information a d'abord été donnée aux parents des élèves de l'école, car le déménagement prévu est beaucoup plus important que pour la crèche. Sur ces entrefaites, un article est paru dans la presse qui a créé la pagaille. Mais il est clair qu'il est prévu de donner une information aux parents des enfants de la crèche. Il prend note de la proposition de Mme GIROD.

M. FAVRE confirme les propos de M. PLEE et informe que la séance destinée aux parents d'élèves était liée au DIP et n'avait rien à voir avec la crèche à ce moment-là.

Mme GIROD propose que cette information soit traitée dans le journal communal.

M. MARGUET aimerait rebondir sur la proposition de M. FAVRE concernant l'eau. Il a le regret d'informer que l'on ne va pas lui imposer de l'eau plate. Il propose donc, avec l'appui de ses collègues, que des bouteilles d'eau gazeuse et non gazeuse soient à disposition à l'entrée de la salle et que les gens se servent. Henniez n'est pas si loin et est encore en Suisse romande.

M. ECKERT indique qu'il y a aussi des méthodes pour gazéifier l'eau qui s'appelle Soda-Club.

M. MARGUET relève que ce système existait sur la commune mais qu'il a été supprimé par rapport à l'écologie !

M. JIMAJA propose que le Conseil municipal félicite les Saconnésiens pour la collecte de déchets organiques.

M. JIMAJA propose que le bureau du Conseil municipal supervise au moins le compte rendu du Conseil municipal dans le GSI. Cela serait indispensable que le contenu soit celui du Conseil municipal et non pas le contenu du Conseil administratif.

Le Président explique que la supervision du résumé n'est pas l'apanage du Conseil administratif. Le secrétariat envoie le texte au bureau qui donne ensuite son accord.

M. JIMAJA propose qu'une pleine page du GSI soit réservée au Conseil municipal et non pas qu'une demi-page ou un quart de page.

Mme GIROD propose que les courriers adressés au Conseil municipal soient également disponibles sur CM Net avec la convocation, comme c'était le cas à l'époque « papier ».

Le Président explique que certains courriers lui parviennent le jour même, comme le courriel que Mme BURKHALTER a lu en début de séance. Mais dans la mesure du possible, cela sera fait.

M. ORSINI propose que seuls les courriers « papier » soient pris en compte et non pas les courriers électroniques. En effet, il a le sentiment que la propension à envoyer un mail en dernière minute est beaucoup plus répandue qu'un courrier qui demande un certain délai de réflexion à son auteur et qui souvent le pousse à l'envoyer bien en amont par rapport à la séance prévue.

11. **MOTIONS** : Néant.

12. **RESOLUTIONS** : Néant.

13. **COMMUNICATIONS ET DIVERS**

M. FAVRE informe que l'association libérale organisera le samedi 21 novembre sa manifestation « dégustation du Beaujolais nouveau », à la Ferme Sarasin, dès 11h30.

M. FAVRE annonce qu'il s'est rendu à la séance de la CCIT à Ornex au mois de septembre où les différences de gestion de l'urbanisme entre le côté suisse et le côté français ont été évoquées avec un directeur du canton et un représentant français.

Mme BURKHARDT relève qu'elle a entendu des remarques très positives par rapport à la nouvelle aire de jeux près du Pommier et de la Tour. Ce nouveau terrain est bien fréquenté même s'il n'est pas tout à fait fini. Il est très apprécié par les enfants et aussi par les parents. Toutefois, un bémol lui a été rapporté sur le fait qu'il y a du sable sur le sol et que les ballons ont de la peine à rebondir.

Mme BURKHARDT félicite les TSHM qui ont organisé sur ce terrain un tournoi hier matin dès 9h30, qui a eu du succès parmi les jeunes. Elle est contente d'apprendre qu'un nouveau TSHM est prévu car il y a beaucoup de travail à faire avec les jeunes de la commune. Il y a eu pas mal de problèmes de « violence », des interventions des APM dans les grandes classes de l'école primaire. Ces problèmes sont connus des écoles et du parascolaire ainsi que par les associations sportives et les habitants du quartier. Elle pense donc que la Commission du 17 novembre est un bon début. Elle invite toutes les entités qui sont susceptibles de parler de ce sujet à se pencher dessus assez rapidement.

Mme JEANDET rappelle le traditionnel et incontournable Salon de la bougie, qui se tiendra du 20 au 29 novembre 2009, avec le vernissage le 19 novembre.

M. JIMAJA revient sur le plagia du GSI pour un tract de certains camarades. Il informe qu'il a porté plainte et que celle-ci a été classée car les personnes mises en cause se seraient excusées. Jusqu'à présent, il n'a pas reçu d'excuses ni verbales ni écrites d'une seule de ces personnes. Il est surpris qu'on continue à lui dire que ces personnes ne « savaient pas ». Des membres du Conseil municipal siégeaient dans cette assemblée lorsque M. SCHIAU a demandé que les armoiries lui soient octroyées afin qu'il fasse des cartes de visite. Il est encore plus surpris que le Conseil administratif n'ait pas lui-même porté plainte, estimant qu'il n'a pas été lésé. A ce sujet, le règlement que le Conseil administratif met en place n'a rien à voir avec ce qui est mis en cause aujourd'hui. Il s'agit d'une transgression de la loi électorale alors que l'utilisation des armoiries par une association quelconque fait partie d'une prérogative du Conseil administratif.

M. JIMAJA ayant entendu proférer certaines menaces par certains, il aimerait dire qu'il n'a jamais eu peur en politique ; il ne craint qu'une seule chose : lui-même. Il attend encore la suite car celui qui jugera in fine cela sera sûrement le peuple qui comprendra d'avantage que certains.

M. ORSINI relève que la réponse donnée a été celle des associations politiques respectives. Il profite de l'occasion pour présenter ses sincères excuses par rapport à la maladresse qui a été d'utiliser ces armoiries. L'ensemble des candidats se joint à lui pour formuler ces regrets. Les partis ont eu une mise en cause pénale sur laquelle ils ont pu s'expliquer auprès du Procureur de la République. Il pense que ce sujet peut être maintenant clos définitivement puisque la justice a estimé qu'il n'y avait pas motifs à poursuites. D'entretenir ce sujet serait semblable à de l'acharnement et il pense que la campagne faite pendant l'élection de la part de certains partis politiques quant au flyer avec des termes un peu orduriers aussi peut être calmée à partir de maintenant, pour revenir à une sérénité qui profitera à tous pour les débats menés au sein de cette assemblée.

M. MARGUET informe qu'à nouveau, le GSI n'est pas distribué dans les boîtes-aux-lettres marquées « sans publicité ». Il a pu le constater lui-même, car il ne l'a pas reçu.

14. QUESTIONS DU PUBLIC

M. Michel LEBEAU aimerait attirer l'attention du Conseil municipal sur un point de sécurité qui concerne la sortie et l'entrée du parking souterrain du nouveau centre commercial du Pommier. La sortie de ce parking, en forte pente, est alignée en ligne droite avec la descente de la rue Sonnex et débouche sur le trottoir. Un stop est peint sur le sol à raz de la fin de la trémie. Ce trottoir est emprunté par les enfants des écoles de la Tour et du Pommier et même le week-end, il y a beaucoup de monde. Les gens du quartier jugent cet endroit dangereux car les voitures émergent en forte pente et comme il a pu le constater très fréquemment, ne marquent pas le stop pour ne pas perdre leur élan.

En descente, c'est la même chose. Les voitures descendent la rue Sonnex et traversent ce trottoir comme si elles étaient encore dans la rue. Cela fait penser très fortement à l'accident mortel qu'il y a eu aux Eaux-Vives.

M. LEBEAU a écrit un courrier à l'ALIQT pour communiquer sa grande préoccupation. Le Conseil municipal devrait recevoir ce courrier, accompagné d'une lettre d'accompagnement de l'ALIQT, demain déjà.

L'assemblée applaudit.

Le Président indique que le Conseil municipal est également préoccupé par ce problème et en a déjà discuté lors de sa dernière séance.

M. DETRAZ, en sa qualité de Président de la Commission routes, circulation, mobilité, se permettra de le mettre ce point à l'ordre du jour de la prochaine séance. Le Conseil administratif est parfaitement au courant de cette situation et toute une série de choses sont en cours.

Mme Eliane ANSERMET aimerait confirmer les propos de M. LEBEAU. Elle passe tous les matins pour prendre le bus et elle s'est retrouvée un matin à 10 cm d'une voiture qui sortait du parking.

M. Michael MERNE aimerait un point de situation concernant le 45, chemin des Coudriers où il est prévu un bâtiment avec 10 appartements avec parkings à l'extérieur. Lui-même et plusieurs personnes ont fait opposition à ce projet et ont envoyé un courrier au Conseil municipal mais à ce jour, il n'y a pas eu de réponse.

M. COMTE explique que ce projet, qui a été autorisé, fait l'objet d'une opposition et la justice va devoir trancher. Effectivement, les promoteurs et l'architecte ont déposé une demande complémentaire qui modifie le projet, en augmentant notamment le nombre d'appartements et en supprimant le parking souterrain pour des parkings en surface. Cela a été l'occasion d'une nouvelle lettre au Conseil municipal qui a été lue en début de séance.

Entretemps, l'architecte et le promoteur ont confirmé à la commune qu'ils avaient retiré ce dossier auprès des services du Département. Ils préparent un nouveau projet qui va très certainement supprimer le parking en surface. Pour le reste, M. COMTE ne sait pas quelle sera l'évolution de ce projet. Techniquement parlant, même si le DCTI n'est pas très clair à ce sujet, une modification importante d'un projet devrait revenir devant le Conseil municipal pour faire l'objet d'une nouvelle délibération.

M. MERNE relève qu'il s'agit d'une zone villas. Il demande si bâtiment avec plusieurs appartements peut être construit dans une telle zone.

M. COMTE indique que cette question a interpellé la Commission de l'urbanisme lors d'un autre projet sur le chemin Attenville avec un habitat groupé sous forme d'appartements avec une entrée commune. La question a été posée par écrit au Département et la juriste a confirmé que ce type de projets était acceptable en zone 5. De nouveau, les recours sont possibles et il sera intéressant de voir comment le juge jugera ce recours, ce qui permettra de confirmer ou d'infirmer l'attitude du Département par rapport à la zone 5.

Il faut quand même rappeler que si le Conseil municipal délibère, l'autorisation de construire suit un cursus complet au niveau des départements et ces derniers prennent la responsabilité que ces projets soient légaux.

M. STEINER aimerait préciser que le seul critère que le Conseil municipal a pour la zone 5 est de vérifier que le taux d'occupation au sol soit de 0,3 au maximum. L'Etat autorise à construire de petits immeubles pour autant qu'ils ne dépassent pas le 0,3, l'avantage étant que cela laisse plus de terrain libre autour alors que plusieurs villas utilisent plus de terrain.

M. ECKERT relève que le Conseil municipal a très peu de compétences dans ce domaine. On va lui demander un avis sur une dérogation pour autant que le taux dépasse 0,25. Normalement, la densité de la zone villa est de 0,2. Jusqu'à 0,25, c'est de la compétence du Conseil administratif. Au-dessus, on demande l'avis du Conseil municipal, qui ne se prononce pas trop sur le projet architectural. Il cherche à savoir si cela peut générer des problèmes de circulation ou des problèmes d'urbanisme. Contrairement à ce qui dit M. STEINER, la densité légale autorisée en zone villas est de 0,4. Au Grand-Saconnex, le Conseil municipal s'est fixé un code de conduite de ne pas aller au-delà de 0,3, voire 0,33 avec un projet Minergie.

Politiquement, la Commission de l'urbanisme a jugé souhaitable, dans certains cas, de construire des logements plus petits. On se plaint assez souvent dans le canton de Genève qu'il y a des couples sans enfant ou des personnes âgées qui logent dans des 5 ou 6 pièces. Il y a donc un marché qui doit être à disposition des personnes qui sont seules ou à deux avec des logements de 3 pièces.

Mme GIROD indique qu'il y a des zones 5 densifiables et des zones 5 non densifiables. Il y a actuellement un mouvement pour faire plus de logements pour les citoyens. Le Grand-Saconnex doit décider par sa Commission de l'urbanisme s'il veut accueillir plus d'habitants sur son territoire ou non.

Huis clos

15. NATURALISATIONS

Départs de MM. PORTIER et UDRIOT.

3 dossiers sont approuvés à **l'unanimité des membres présents.**

1 dossier est approuvé par **11 voix « pour », 5 voix « contre » et 5 abstentions.**

Le Président lève la séance à 00.30.

La Secrétaire

Le Président

Laurence BURKHALTER

Jean-Claude CUDRE

Ann. ment.